

AVIS DE COURSE



REGATE DE LIGUE RL2

Ecole de voile de Fouras

Dimanche 15 octobre 2023

Planche D1 et D2 Bic techno 293 et FOIL

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs(trices) de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es.

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

1 REGLES

1.1

L'épreuve est régie par

- les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile, incluant l'annexe B
- les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions].

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- **2.1** Les IC seront disponibles après 11 h le 15 octobre 2023 au bureau de l'EVF.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

3 COMMUNICATION

[DP] [NP] Pendant qu'elle est en course, sauf en cas d'urgence, une planche ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour toutes les planches.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

- 4.1 L'épreuve est ouverte à toutes les planches de la ou des classes *Planche « D1 / D2 » / Bic* 293 / Bic 293 T+ HWFoil
- **4.2.** Documents exigibles à l'inscription :
 - a. Pour chaque concurrent <u>majeur</u> en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou
- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif





mineur

- **4.2.2** Pour la planche,
 - l'autorisation de port de publicité si nécessaire.
 - le certificat de jauge ou de conformité.
- 4.3 Les planches admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription sur place le jour de la régate.
- 4.5 Pour être considérée comme inscrite à l'épreuve, une planche doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
- 5 DROITS A PAYER

Les droits sont les suivants :10€

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
Dimanche 15	11h00	13h30
octobre		

- 8.3 Heure du premier signal d'avertissement :15h00
- 8.4 Nombre de courses : en fonction de la MTO
- 8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 18h00
- 9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT
- **9.2** Les planches peuvent être contrôlées à tout moment.
- 9.3 L'équipement suivant [peut être] [sera] contrôlé ou mesuré :
- 9.4 [DP] Les planches doivent également respecter la RCV B6.78.1 [quand ils se présentent au contrôle
- 9.5 [DP] Matériels de sécurité :
- **9.5.1** Pour les planches les équipements suivants sont obligatoires à tout moment sur l'eau :
 - Les combinaisons isothermiques dans une eau à 18° ou moins
 - Le gilet d'aide à la flottabilité (EIF Poids Coureurs : 30 kg et moins 100 NW / plus de 30 kg 50 NW) conforme à la division 240
- 9.5.2 (EIF Poids Coureurs : 30 kg et moins 100 NW / plus de 30 kg 50 NW) conforme à la division 240, ou une veste de protection conforme à la division 240.
- 10 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

La RCV B4.50.1(a) s'applique.

Les vêtements et l'équipement d'un concurrent ne doivent pas peser plus que ce qui est autorisé par la RCV 50.1(a) et (b).

11. LIEU: Baie d'YVES Ecole de Voile de Fouras, Port Nord, 3 rue Eric Tabarly



12 LES PARCOURS

Voir IC

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Application de la RCV B4.44.1. (Pénalité 360°).

14 CLASSEMENT

- 14.1 Une course devra être validée pour valider la compétition.
- 14.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- (b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

[DP][NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par un pavillon.

18 PROTECTION DES DONNÉES

Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

Utilisation des données personnelles des participants: En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et

s'y opposer, en contactant <u>dpo@ffvoile.fr</u> ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre de la planche, la mauvaise navigation d'autres planches, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

Des prix seront distribués pour les premiers de chaque série

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter l'EVF / 0546846166 / 0637237941 / contact@ecoledevoilefouras.fr / Port Nord, 3 Rue Eric Tabarly, 17450 Fouras